



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-019-2019-09

PUBLIÉ LE 13 SEPTEMBRE 2019

# Sommaire

## **Direction interrégionale des douanes d'Île-de-France**

IDF-2019-09-11-006 - ARRÊTÉ portant subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France en matière d'ordonnancement secondaire (5 pages)

Page 3

IDF-2019-09-11-007 - ARRÊTÉ portant subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, pour les décisions relatives aux franchises concernant les accises et aux remboursements de TICPE sur les quantités de carburant et de fioul domestique livrées aux ambassades, aux organisations internationales et assimilées. (3 pages)

Page 9

Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France

IDF-2019-09-11-006

## ARRÊTÉ

portant subdélégation de la signature  
du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France  
en matière d'ordonnancement secondaire



## PREFECTURE DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ

#### **portant subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France en matière d'ordonnancement secondaire**

- VU la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finance
- VU le code des marchés publics ;
- VU la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;
- VU la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;
- VU le décret n°82-632 du 21 juillet 1982 pris en application de l'article 3 du décret n°82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n°82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets sur les services fiscaux, les services douaniers et les laboratoires régionaux ;
- VU le décret n°98-81 du 11 février 1998 modifié ;
- VU le décret n°99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n°98-81 du 11 février 1998 ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;
- VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du 14 juin 2017 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- VU les arrêtés interministériels du 21 décembre 1982 modifiés portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget du ministère de l'économie et des finances ;
- VU l'arrêté ministériel du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères économiques et financiers pris en application de l'article 105 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

5 rue Leblanc – 75911 Paris cedex 15  
Téléphone : 01 82 52 40 00  
site internet : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)  
Allo, service public : 39 39

- VU l'arrêté ministériel du 26 mars 2018 portant nomination de Monsieur Jean-Roald L'HERMITTE, administrateur général des douanes et droits indirects, sur le poste de directeur interrégional des douanes d'Île-de-France ;
- VU l'arrêté du préfet de région d'Île-de-France, préfet de Paris, n° 2018-04-10-043 du 10 avril 2018 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Roald L'HERMITTE, directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté n° 2018-04-10-043 du 10 avril 2018, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Roald L'HERMITTE subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Claire LARMAND CANITROT, administratrice supérieure, adjointe au directeur interrégional des douanes d'Île-de-France,
- Madame Myriam FERRANTE, directrice des services douaniers de 1<sup>ère</sup> classe, cheffe de la division des services opérationnels d'Île-de-France,
- Monsieur Julien COUDRAY, directeur des services douaniers de 2<sup>ème</sup> classe, chef du pôle gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Gwenaëlle HENON, directrice des services douaniers de 2<sup>ème</sup> classe, chef du pôle performance, pilotage et contrôle interne de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Damien LEHMANN, directeur des services douaniers de 2<sup>ème</sup> classe, chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Philippe OTTAVIANI, inspecteur principal de 1<sup>er</sup> classe, chef du pôle logistique et informatique de la direction interrégionale d'Île-de-France ;
- Monsieur Christian BOSC, inspecteur régional de 1<sup>ère</sup> classe, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France,

à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France, dépenses et recettes de l'État visés aux articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé et sous les réserves mentionnées à l'article 5 dudit arrêté.

### **Article 2**

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté n° 2018-04-10-043 du 10 avril 2018 et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Roald L'HERMITTE,

subdélégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions et de leurs compétences à:

- Madame Geneviève DELAGE, inspectrice principale de 1<sup>ère</sup> classe, chef du service du personnel de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Hubert PLATTEAUX, inspecteur régional de 2<sup>ème</sup> classe, inspecteur mécanicien interrégional de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Valérie AH-SOUNE, inspectrice régionale de 3<sup>ème</sup> classe, adjointe au chef du pôle logistique et informatique de la direction interrégionale d'Île-de-France ;
- Monsieur Vincent CAPRARO, inspecteur régional de 3<sup>ème</sup> classe, chef du service de la fiscalité énergétique et environnementale et des aides à la filière tabacs à Boissy-Saint-Léger,
- Madame Fabienne SALENGRO, inspectrice régionale de 3<sup>ème</sup> classe, responsable du service formation professionnelle de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Sandrine GUALANDI, inspectrice régionale de 3<sup>ème</sup> classe, responsable du service examens et concours de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Myriam PELLERIN, inspectrice au service de la fiscalité énergétique et environnementale et des aides à la filière tabacs à Boissy-Saint-Léger,
- Madame Marie LUCHI, inspectrice au service de la fiscalité énergétique et environnementale et des aides à la filière tabacs à Boissy-Saint-Léger,
- Madame Nathalie NIVOR, inspectrice au service de la fiscalité énergétique et environnementale et des aides à la filière tabacs à Boissy-Saint-Léger,
- Madame Carméla CORNET, inspectrice, conseillère de prévention de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Laure PENARIER, inspectrice des finances publiques, chef de la section budget et achats de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Sarah TAHRAOUI, inspectrice, cheffe de la section immobilière et travaux de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Sylvie CONTREMOULINS, inspectrice au service gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Valérie WOOG, inspectrice au service gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Anne-Aymonne DEGUILHEN, inspectrice au département gestion du temps et déplacement de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Laurianne SENECHAL, inspectrice au service gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Sarkis KOUMROUYAN, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe, chef du service technique automobile de la direction interrégionale d'Île-de-France,

- Madame Ghislaine BENONY, agente de constatation principale de 1<sup>ère</sup> classe au département budget et achats de la direction interrégionale d'Île-de-France,

à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France, dépenses et recettes de l'État visés aux articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé et sous les réserves mentionnées à l'article 5 dudit arrêté.

### **Article 3**

Pour les subventions sécurité tabac, reçoivent subdélégation de la signature de Monsieur Jean-Roald L'HERMITTE, les agents repris à l'article 1<sup>er</sup> dudit arrêté, à l'exclusion de Madame Claire LARMAND CANITROT, Madame Myriam FERRANTE et Monsieur BOSC.

Reçoivent également subdélégation de la signature de Monsieur Jean-Roald L'HERMITTE sans limitation de montant Mesdames Valérie AH-SOUNE et Laure PENARIER.

Monsieur Vincent CAPRARO, inspecteur régional de 3<sup>ème</sup> classe, chef du service de la fiscalité énergétique et environnementale et des aides à la filière tabacs à Boissy-Saint-Léger et Mesdames Myriam PELLERIN, Marie LUCHI et Nathalie NIVOR inspectrices au service de la fiscalité énergétique et environnementale et des aides à la filière tabacs à Boissy-Saint-Léger reçoivent subdélégation de la signature de Monsieur Jean-Roald L'HERMITTE, dans la limite de 10 000 euros.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Roald L'HERMITTE, subdélégation de signature est donnée à Madame Claire LARMAND CANITROT, administratrice supérieure, adjointe au directeur interrégional des douanes d'Île-de-France et à Monsieur Julien COUDRAY, directeur des services douaniers de 2<sup>ème</sup> classe, chef du pôle gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France, à l'effet de signer les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des jurys de concours.

### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Roald L'HERMITTE, subdélégation de signature est donnée à Madame Claire LARMAND CANITROT, administratrice supérieure, adjointe au directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, à l'effet de signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes visés aux articles 2 et 3 de l'arrêté n° 2018-04-10-043 du 10 avril 2018.

### **Article 6**

L'arrêté n° 2019-07-26-021 du 26 juillet 2019 portant subdélégation de signature du directeur interrégional en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé.

### **Article 7**

Le directeur interrégional des douanes d'Île-de-France et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 11 septembre 2019

pour le préfet et par délégation,  
Le directeur interrégional des douanes d'Île-de-France

***SIGNE***

Jean-Roald L'HERMITTE

Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France

IDF-2019-09-11-007

**ARRÊTÉ**

portant subdélégation de la signature du directeur  
interrégional des douanes  
d'Île-de-France,  
pour les décisions relatives aux franchises concernant les  
accises  
et aux remboursements de TICPE sur les quantités de  
carburant et de fioul  
domestique livrées aux ambassades, aux organisations  
internationales et assimilées.



## PREFECTURE DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ

**portant subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes  
d'Île-de-France,  
pour les décisions relatives aux franchises concernant les accises  
et aux remboursements de TICPE sur les quantités de carburant et de fioul  
domestique livrées aux ambassades, aux organisations internationales et assimilées.**

- VU le code des douanes, en particulier l'article 158 septies ;
- VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2010-632 du 9 juin 2010 relatif au suivi, au contrôle et à la dématérialisation des procédures concernant les mouvements de produits énergétiques soumis à accise au sein de l'Union européenne, notamment son article 4 ;
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;
- VU le décret du 14 juin 2017 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, préfet de la région d'Île-de-France ;
- VU l'arrêté ministériel du 26 mars 2018 portant nomination de Monsieur Jean-Roald L'HERMITTE, administrateur général des douanes et droits indirects, sur le poste de directeur interrégional des douanes d'Île-de-France ;
- VU l'arrêté n° 2018-04-10-042 du 10 avril 2018 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Roald L'HERMITTE, directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, pour les décisions relatives aux franchises concernant les accises et aux remboursements de TICPE sur les quantités de carburant et de fioul domestique livrées aux ambassades, aux organisations internationales et assimilées.

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup>

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Roald L'HERMITTE, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Claire LARMAND CANITROT, administratrice supérieure, adjointe au directeur interrégional des douanes d'Île-de-France,

5 rue Leblanc 75911 Paris cedex 15  
téléphone : 01 82 52 40 00  
adresse internet : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)  
Allo, service public : 39 39

- Monsieur Julien COUDRAY, directeur des services douaniers de 2<sup>ème</sup> classe, chef du pôle gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Gwenaëlle HENON, directrice des services douaniers de 2<sup>ème</sup> classe, chef du pôle performance, pilotage et contrôle interne de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Damien LEHMANN, directeur des services douaniers de 2<sup>ème</sup> classe, chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Philippe OTTAVIANI, inspecteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, chef du pôle logistique et informatique de la direction interrégionale d'Île-de-France ;
- Monsieur Christian BOSC, inspecteur régional de 1<sup>ère</sup> classe, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Vincent CAPRARO, inspecteur régional de 3<sup>ème</sup> classe, chef du service de la fiscalité énergétique et environnementale et de la fiscalité des tabacs et aides à la filière à Boissy-Saint-Léger,
- Madame Myriam PELLERIN, inspectrice au service de la fiscalité énergétique et environnementale et des aides à la filière tabacs à Boissy-Saint-Léger,
- Madame Marie LUCHI, inspectrice, au service fiscalité énergétique et environnementale et des aides à la filière tabacs à Boissy-Saint-Léger,
- Madame Nathalie NIVOR, inspectrice, au service fiscalité énergétique et environnementale et des aides à la filière tabacs à Boissy-Saint-Léger,

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, les décisions relatives aux franchises concernant les accises et les remboursements de celles-ci sur les quantités de carburants et de fioul domestique effectivement livrées aux ambassades, aux organisations internationales et assimilées.

### **Article 2**

L'arrêté n°2019-07-26-025 du 26 juillet 2019 portant subdélégation de signature du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France est abrogé.

### **Article 3**

Le directeur interrégional des douanes d'Île-de-France et les personnes mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris le 11 septembre 2019

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur interrégional des douanes  
d'Île-de-France

**SIGNE**

Jean-Roald L'HERMITTE